

Arrestation de deux Français

Laisser la justice faire son travail

L'affaire concernant l'arrestation de deux citoyens français au Togo fait beaucoup de bruit depuis quelques jours. Au-delà des déclarations des uns et des autres, qui sont peut-être ...



PAGE 3

DIPLOMATIE



Afrique de l'Ouest/Sahel

L'Onu salue le rôle de « pays pont » joué par le Togo

Koffi AKakpo, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent de la République togolaise auprès de l'Organisation des Nations unies (Onu), a officiellement présenté, le 17 août 2026, ses lettres de créance au secrétaire général de l'Organisation, António Guterres, à New York.

PAGE 3

SANTÉ

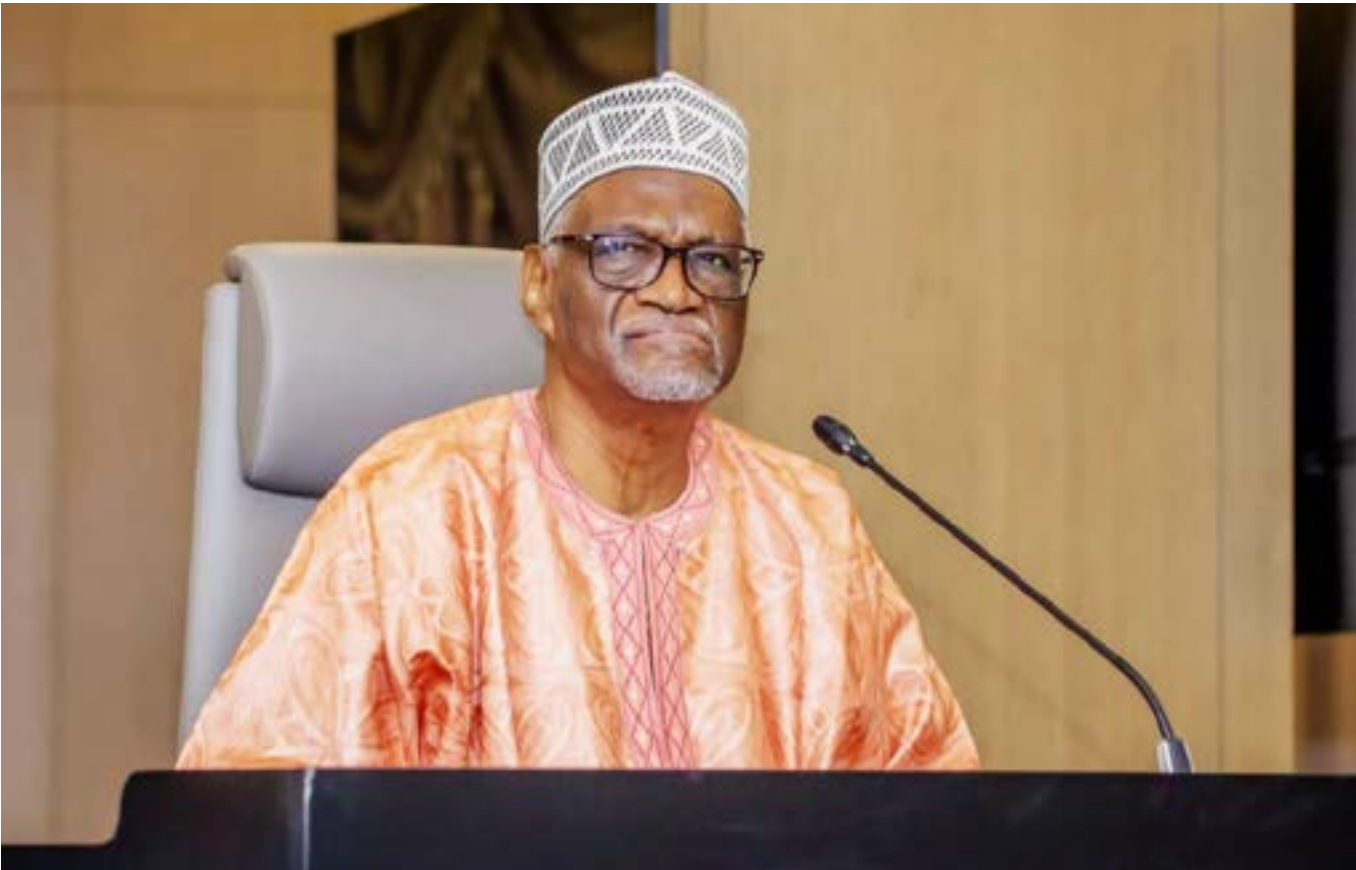


Secteur de la santé / Jean-Marie Koffi Tessi

Au plus près des réalités vécues par les populations

Le mercredi 19 août 2026, le ministre de la Santé, de l'Hygiène publique, de la Couverture sanitaire universelle et des Assurances, Jean-Marie Koffi Ewonoule Tessi, a effectué une visite inopinée à l'hôpital ...

PAGE 3



Sénat / Aires protégées

Adoption à l'unanimité d'une nouvelle loi

PAGE 4

DERNIERES HEURES

Enseignement : le Togo annonce la création de 24 nouveaux collèges à travers le pays

Réduire la distance entre l'école et le domicile des élèves : tel est l'objectif du ministère de l'Éducation nationale, qui annonce la création de 24 nouveaux Collèges d'enseignement général (CEG) répartis sur l'ensemble du territoire togolais, dans les localités où les collégiens parcourent encore de longs trajets pour rejoindre un établissement.

Le Grand Lomé accueillera un collège à Segbé Netime, la région Maritime en comptera 4. Les Plateaux concentrent la majorité des nouveaux établissements : 6 dans les Plateaux-Est, notamment à Amou Oblo Ville et Dindou, et 7 dans les Plateaux-Ouest, répartis entre Akébou, Kpélé et Wawa.

La région Centrale accueillera 2 collèges, à Dereboua et Kitangoli, tandis que la Kara verra naître un établissement à Kikpan, en préfecture de Bassar. Les Savanes complètent ce dispositif avec 3 collèges à Kpondjoaré, Nagangou et N'Gambi.

Au-delà de l'extension du maillage scolaire, cette mesure vise à renforcer l'offre publique d'enseignement secondaire et à réduire les inégalités d'accès à l'école entre zones urbaines et rurales.

PRÊT SCOLAIRE

DES ETUDES FINANCÉES, UN AVENIR SÉCURISÉ

0% TAUX

1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2026

JUSQU'À 5 FOIS LE SALAIRE NET

SUR 12 MOIS

La Banque Autrement

https://togo.coris.bank

*Offre soumise à conditions

 SOMMAIRE	Togo / Filières agroalimentaires 46 normes nationales et 31 programmes de certification  P 5	Régimes riches en AUT Attention à l'obésité, au cancer et au diabète de type 2  P 10	Schéma national d'aménagement du territoire Le contenu vulgarisé auprès des acteurs des cinq régions administratives et du Grand Lomé  P 11
--	---	--	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFi

Couture et autonomisation : l'inspirante histoire de Maneh N'gbayor M'moidain à Guérin-Kouka

Partout en Afrique, que ce soit dans les quartiers urbains ou dans les zones rurales, la couture transcende les simples points et coutures pour devenir un moyen permettant aux femmes et aux hommes de s'autonomiser. C'est dans ce paysage riche en couleurs et en traditions que réside l'histoire inspirante de Maneh N'gbayor M'moidain, une couturière passionnée à Guérin-Kouka au Togo. Son parcours, jalonné de défis de résilience, témoigne de l'importance de la couture pour les communautés en Afrique et de l'impact transformateur des produits de la FNFi.

Détermination et formation
Maneh N'gbayor M'moidain a ouvert son propre atelier de couture il y a à peine 3 ans, mais son parcours vers l'autonomisation a commencé bien avant. Ayant grandi dans une famille où, à l'époque, l'éducation des filles était limitée, elle a dû faire preuve d'une détermination sans faille pour poursuivre sa passion. "La couture a toujours été ma passion depuis que je suis toute petite", confie-t-elle. "Même si je n'ai pas eu la chance d'aller à l'école, je me suis inscrite très tôt auprès d'une maîtresse couturière pour apprendre l'art de la couture."

Sa détermination l'a conduite à commencer sa formation en couture dès 2005 dans le canton d'Adjengré, un canton de la préfecture de Sotouboua. Malgré les difficultés rencontrées en chemin, Maneh a persévéré et a continué à parfaire ses

compétences. En 2008, elle a déménagé à Guérin-Kouka, où elle a trouvé un terrain fertile pour développer son talent. "La couture n'est pas seulement un métier pour moi, c'est ma façon de contribuer à ma communauté et de réaliser mes rêves", explique-t-elle.

Surmonter les obstacles financiers avec l'accompagnement du FNFi
Cependant, comme de nombreux artisans en Afrique, Maneh a été confrontée à des obstacles financiers qui entravaient sa croissance professionnelle. C'est là qu'intervient le rôle déterminant des produits du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFi). En 2017, Maneh est devenue bénéficiaire du FNFi, un moment décisif dans sa vie professionnelle. "Recevoir le l'accompagnement du FNFi a été comme un rayon de soleil après une tempête", dit-elle avec émotion dans

sa langue maternelle. "Cela m'a donné les moyens de concrétiser mes aspirations entrepreneuriales." Grâce au produit AJSEF (Accès des Jeunes aux Services Financiers), qu'elle a obtenu à deux

mois." a permis d'investir dans des outils de travail tels que des fils et autres et d'élargir sa clientèle.

Réalisation de Son Rêve
Cependant, pour Maneh, le véritable succès ne

Conclusion
L'histoire de Maneh N'gbayor M'moidain illustre parfaitement l'importance de la couture pour les communautés en Afrique et l'impact positif des produits



Maneh N'gbayor M'moidain et ses apprentis

reprises, Maneh a reçu deux financements vitaux de 300 000 FCFA, qui ont été un catalyseur pour son entreprise. "Avec le produit AJSEF, j'ai pu acheter quatre nouvelles machines à coudre, ce qui a considérablement augmenté ma capacité de production", raconte-t-elle avec fierté. Et ce n'est pas tout. Cet apport financier lui

réside pas seulement dans les chiffres, mais dans le fait d'être maintenant la propriétaire de son propre atelier, construit sur ses propres fonds. "Avoir mon propre espace de travail est un rêve devenu réalité depuis un an", dit-elle avec un large sourire. "Je ne suis plus une locataire. Aucun propriétaire ne vient plus se présenter chaque fin du

de la FNFi. Sa détermination, associée à l'opportunité offerte par le FNFi, a non seulement transformé sa vie, mais a également inspiré de nombreux autres artisans à poursuivre leurs rêves avec audace et détermination selon ses dires. En fin de compte, c'est une histoire de résilience, de passion et de possibilités infinies.

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire



	Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_LOM 2015 B 1045 BP : 30117 Lomé - Togo Tél : (+228) 97 87 12 42 Facebook: togomatin E-mail : atogomatin@gmail.com Site web: www.togomatin.tg Tw: @togomatin1 Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper	Directeur de publication : Motchosso Kodolakina Secrétaire de rédaction : Edy Alley Responsable web: Carlos Amevor Comité de rédaction: Françoise Dasilva	Alexandre Wémima Edem Dadzie Caleb Akponou Affo-Djèlè Alarba Responsable administrative, financière et commerciale: Amah Essognim	Graphiste: Eros Dagoudi Imprimerie: Direct Print Distribution : Togomatin Tirage : (2000 exemplaires)
---	--	---	--	--

Arrestation de deux Français
Laisser la justice faire son travail

L'affaire concernant l'arrestation de deux citoyens français au Togo fait beaucoup de bruit depuis quelques jours. Au-delà des déclarations des uns et des autres, qui sont peut-être influencées par des affinités politiques, ne gagnerait-on pas à aborder l'affaire avec assez de recul ?

L'on évoque une affaire de fausses informations, ainsi que d'entrée irrégulière sur le territoire togolais. Les deux ressortissants français ont été interpellés dans le Nord du pays. Ils auraient été retrouvés en train d'exercer une activité journalistique. Selon les éléments rapportés, ils seraient entrés au Togo avec un visa touristique. Aucune accréditation journalistique n'aurait été enregistrée auprès de l'autorité compétente. «La Haute autorité de la communication écrite, audiovisuelle et numérique (Harc), tient à préciser qu'elle n'a été saisie d'aucune demande d'accréditation concernant ces deux personnes, ni par France Télévisions, ni par les intéressés eux-mêmes, comme le prévoient les textes », écrit la Harc dans un communiqué publié le lundi 19 août 2026.

Cette situation soulève plusieurs interrogations. L'exercice du journalisme par des professionnels étrangers suppose en effet le respect des procédures en vigueur. Selon la Harc, Gaël Moncaër et Sébastien Perez Pezzani séjourneraient au Togo dans le cadre de leurs activités professionnelles de journalistes, et seraient notamment accusés de fausses déclarations. Les deux individus seraient des employés de France Télévisions et travailleraient sur la réalisation d'un documentaire. Mais comme l'on peut le constater, il y a un problème quelque part. Il faut rappeler que l'accès au territoire national et l'exercice d'une activité professionnelle sont soumis à des règles. Pourquoi exercer une activité journalistique avec un statut de touriste ? Pourquoi ne pas effectuer les démarches d'accréditation nécessaires ? Ces questions méritent des réponses. Elles doivent toutefois être laissées aux autorités compétentes et à la justice. Il convient également d'éviter les conclusions hâtives. Une interpellation ne signifie pas qu'une infraction est définitivement établie. La justice devra donc examiner

les faits. Elle déterminera les éventuelles responsabilités sur la base des éléments de l'enquête. Le principe est valable pour tous. Journaliste, touriste ou professionnel, tout visiteur doit respecter les lois et les procédures du pays qui l'accueille. Le Togo peut rester ouvert aux visiteurs et aux

des professionnels qui est en jeu. En effet, tout le monde connaît la situation sécuritaire sensible dans la région septentrionale du pays. Par exemple la militante panafricaniste Nathalie Yamb reconnaît : « Ils pensent que nous sommes stupides. Même les citoyens togolais n'ont pas

dit suivre l'affaire de près à travers sa représentation diplomatique à Lomé, qui se charge de s'assurer que les prévenus sont bien traités, et que leur droit à la défense est respecté.

Il ne reste qu'à souhaiter que les choses continuent à se faire sereinement et



Les deux journalistes arrêtés (Image trouvée sur internet)

professionnels étrangers. Cette ouverture doit simplement s'accompagner du respect des règles nationales. Le respect des procédures ne constitue pas un obstacle à la liberté de la presse. Il participe aussi à un exercice professionnel organisé et responsable. Par ailleurs, c'est aussi la sécurité

le droit de se rendre au Nord sans autorisation spéciale. Avec toutes les zones rouges que le Quai d'Orsay affiche sur son site, vont-ils prétendre qu'ils ne savaient pas ? ».

Pour le moment, le grand public ne connaît pas exactement le contenu des accusations. Heureusement, l'État français

dans les règles, et que la justice finisse par trancher de façon transparente dans un procès équitable. Ou bien que les personnes arrêtées soient finalement purement et simplement relâchées, s'il est vrai comme le disent certains, qu'elles n'ont rien à se reprocher.

TM

Afrique de l'Ouest/Sahel
L'Onu salue le rôle de « pays pont » joué par le Togo

Koffi Akakpo, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent de la République togolaise auprès de l'Organisation des Nations unies (Onu), a officiellement présenté, le 17 août 2026, ses lettres de créance au secrétaire général de l'Organisation, António Guterres, à New York.



Koffi Akakpo (à gauche), serrant les mains au SG de l'Onu (Crédit photo : diplomatie.gouv.tg)

Lors du bref entretien accordé à l'issue de la cérémonie protocolaire, le secrétaire général de l'Onu a tenu à exprimer la vive reconnaissance de l'institution internationale envers le Togo. Il a salué le rôle stratégique de « pays pont » joué par la diplomatie togolaise en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel, tout en mettant en lumière les efforts constants

de médiation engagés par notre pays dans la résolution de la crise en République démocratique du Congo (RDC).

En réponse à ces marques d'estime, Koffi Akakpo a réaffirmé la détermination du Togo à poursuivre cette dynamique constructive en faveur de la paix, du dialogue et du rétablissement de la stabilité régionale et continentale. L'ambassadeur Akakpo a saisi cette occasion solennelle pour transmettre au chef de l'Onu, les salutations chaleureuses ainsi que les considérations distinguées du président du Conseil et du président de la République togolaise.

La rédaction

Secteur de la santé / Jean-Marie Koffi Tessi
Au plus près des réalités vécues par les populations

Le mercredi 19 août 2026, le ministre de la Santé, de l'Hygiène publique, de la Couverture sanitaire universelle et des Assurances, Jean-Marie Koffi Ewonou Tessi, a effectué une visite inopinée à l'hôpital de district de Cacaveli et au Centre médico-social (CMS) de Djidjolé à Lomé.

Cette descente de terrain traduit la volonté des pouvoirs publics de rester au plus près des réalités vécues par les populations et les professionnels de santé. Au cours de cette visite, le ministre est allé à la rencontre des patients venus en consultation, notamment des femmes enceintes pour leurs Consultations prénatales (CPN).

Il leur a adressé un message de réconfort du gouvernement et du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, tout en les encourageant

à garder confiance dans les efforts engagés pour améliorer la prise en charge sanitaire. S'adressant aux responsables des formations sanitaires, Jean-Marie Tessi a particulièrement insisté sur le strict respect des mesures d'hygiène et de salubrité, indispensables à la sécurité des patients comme du personnel soignant.

« La santé commence par une bonne hygiène », a-t-il rappelé, invitant les responsables à faire de l'hygiène une exigence permanente dans l'organisation et le fonctionnement des structures sanitaires.

Le ministre a également exhorté le personnel médical et paramédical à s'investir pleinement dans l'amélioration de la qualité des soins et dans l'accueil des patients. Il les a invités

à contribuer, chacun à son niveau, à la construction d'un système de santé fondé sur l'équité, la dignité et l'égalité de traitement.

« Construisons ensemble un système de santé qui n'est pas variable en fonction de celui que nous avons en face. N'oublions pas que nous sommes tous des malades potentiels », a dit le ministre. À travers cette visite de proximité, le ministre Jean-Marie Tessi réaffirme ainsi une vision de la santé publique où l'écoute, l'hygiène, la qualité des soins et la considération accordée à chaque patient constituent des exigences essentielles.

De Cacaveli à Djidjolé, le message est clair : améliorer le système de santé, c'est d'abord placer l'humain au cœur de chaque acte de soins.

Edem Dadzie

Sénat / Aires protégées

Adoption à l'unanimité d'une nouvelle loi

Le Togo amorce une nouvelle étape dans la gouvernance de son patrimoine naturel. Le Sénat a adopté à l'unanimité, le mercredi 19 août, le projet de loi relatif à la création et à la gestion des aires protégées, déjà approuvé par l'Assemblée nationale. Le texte prévoit notamment une gouvernance renouée, une implication accrue des communautés riveraines et des mécanismes de financement durable pour mieux concilier conservation de la biodiversité et développement local.



Prof. Komla Dodzi Kokoroko

La séance a été présidée par son Excellence Monsieur Barry Moussa Barqué, Président du Sénat, en présence du ministre de l'Environnement, des Ressources forestières, de la Protection côtière et du

Changement climatique, Prof Komla Dodzi Kokoroko.

Cette réforme intervient alors que le dispositif de protection des espaces naturels, dont les premières bases remontent à la période coloniale, a montré ses limites au fil des décennies. Sur les 83 aires protégées créées entre 1937 et 1958 et couvrant près de 14 % du territoire national, plusieurs ont été fragilisées par la pression agricole, le

pâturage, la production de bois-énergie, l'occupation des terres et l'installation d'infrastructures. Le nouveau texte entend ainsi adapter la gouvernance de ces espaces aux réalités actuelles et aux nouveaux

enjeux liés à la biodiversité et aux changements climatiques.

Le projet de loi précise notamment la typologie et les catégories d'aires protégées et fixe les règles relatives à leur création, leur gestion, leur déclassement et leur requalification. Il prévoit également la mise en place de l'Office national des aires protégées et entend favoriser la mobilisation de ressources pour assurer leur financement durable. Au-delà de la conservation, le texte fait des aires protégées des outils de développement au bénéfice des communautés riveraines, notamment à travers l'écotourisme et les activités génératrices de revenus.

Les présidents des groupes parlementaires UNIR, APR et C5 ont salué cette évolution du cadre juridique, relevant la nécessité d'une gestion plus concertée des aires protégées et d'une meilleure prise en compte des réalités locales. Ils ont ainsi apporté leur soutien au texte et appelé à une

mise en œuvre privilégiant le dialogue et l'apaisement.

De son côté, le ministre Komla Dodzi Kokoroko, a présenté le texte comme « une rupture majeure face à un passé critiqué et discuté de gestion de nos aires protégées ». Il a également qualifié la nouvelle loi « d'arme

étape dans la protection du patrimoine naturel du pays. Rappelant que « la loi ne vaut que par la constance de son application », il a appelé à veiller à sa pleine effectivité et salué la qualité des travaux ayant conduit à son examen.

Avec cette adoption, le Togo entend ainsi



Les participants à la session

redoutable de construction environnementale, climatique, sociale, économique et de justice », assurant que le gouvernement en fera un usage « modéré, responsable et efficace ».

Pour le Président du Sénat, l'adoption du texte constitue une nouvelle

renforcer son dispositif national de conservation et répondre davantage à ses engagements internationaux en matière de biodiversité. La réforme s'inscrit également dans l'ambition nationale d'atteindre 26% de couverture forestière à l'horizon 2030.

TM

Libéria/Justice

L'ancienne vice-présidente rattrapée par une affaire de cocaïne

Il y a deux ans encore, Jewel Howard-Taylor siégeait à la deuxième place de l'État libérien. Mercredi, elle a passé la nuit dans les locaux de la police nationale, avant d'être formellement inculpée pour trafic international de stupéfiants.

L'ancienne vice-présidente, 63 ans, a été interpellée à l'aéroport international Roberts alors qu'elle s'apprêtait à embarquer pour Accra, où elle devait participer à un forum sur les femmes. Elle n'a jamais pris cet avion. Selon le ministère de la Justice, elle est poursuivie pour importation, vente, distribution et transport illicites de stupéfiants, mais aussi pour sollicitation et facilitation criminelles, complot, et blanchiment d'argent.

juillet : quatre tonnes de cocaïne découvertes sur la route menant à l'aéroport Roberts, une cargaison

affirme avoir établi un lien direct entre cette saisie et l'ancienne vice-présidente, il écarte en revanche



Jewel-Howard-Taylor

estimée à 317 millions de dollars. Le chef de la police, Gregory Coleman,

toute implication dans une autre saisie, plus modeste, réalisée en juin.

Trois ressortissants étrangers sont également visés par des poursuites, mais par contumace : le Croate Nikolai Ivancic, son compatriote Mihovil Vrovac, et l'Ukrainienne Tara Zaderieko, tous présentés comme membres du réseau. Le gouvernement dit vouloir les localiser où qu'ils se trouvent.

Reste le poids politique du nom. Jewel Howard-Taylor fut l'épouse de Charles Taylor, l'ancien chef de guerre devenu président du Liberia de 1997 à 2003, aujourd'hui condamné par la justice internationale pour crimes de guerre. Elle-même a occupé la vice-présidence aux côtés de George Weah entre 2018 et 2024, après douze ans passés au Sénat. Elle dirige toujours le Parti patriotique national. Jamais, avant elle, un ancien titulaire du sommet

de l'exécutif libérien n'avait été directement mêlé à une procédure pour narcotrafic.

Le procureur général N. Oswald Tweh a voulu marquer les esprits. Aucun poste, a-t-il déclaré, n'est trop élevé ; aucune connexion politique, trop puissante ; aucune nationalité, protectrice. Il a néanmoins rappelé que la présomption d'innocence demeure entière tant qu'un tribunal n'a pas statué.

L'enquête, qualifiée de sensible par les autorités, s'étend au-delà des frontières libériennes. Le gouvernement promet de remonter jusqu'aux financiers du réseau, et jusqu'à ses éventuels protecteurs institutionnels. Reste à savoir jusqu'où cette promesse résistera à l'épreuve du dossier.

T.M.

BIDC Moody’s relève la note de crédit de la banque régionale à B1

La Banque d’investissement et de développement de la Cédéao (BIDC) marque une nouvelle étape dans le renforcement de sa crédibilité financière. L’agence Moody’s a relevé sa note d’émetteur à long terme de B2 à B1, avec une perspective stable. Annoncée le 17 août 2026 par la Banque, cette décision, publiée à Londres le 14 août, confirme l’amélioration progressive de ses fondamentaux et sa marche vers le statut « investment grade ».



Siège de la BIDC à Lomé

Pour la BIDC, cette revalorisation constitue un signal important adressé aux investisseurs internationaux et aux partenaires au développement. Elle devrait, à terme, faciliter son accès aux marchés internationaux de capitaux et lui permettre de mobiliser des ressources à des conditions plus compétitives. La nouvelle notation traduit ainsi la confiance accrue accordée à une institution appelée à jouer un rôle croissant dans le financement du développement en Afrique de l’Ouest. Moody’s justifie principalement sa décision par la solidité du profil de solvabilité de la BIDC, une capitalisation jugée adéquate et la résilience de la qualité de ses actifs. Ces éléments prennent une importance particulière alors que la Banque poursuit l’expansion de ses activités de financement. L’agence relève également les progrès réalisés dans la diversification des sources de financement, ainsi que le soutien continu de ses actionnaires, notamment

à travers les libérations de capital et la multiplication des partenariats stratégiques. L’arrivée de la Banque africaine de développement (BAD) au capital de la BIDC constitue, à cet égard, un facteur déterminant. Approuvée par le conseil d’administration de la BAD en juin 2026, cette entrée historique fait de l’institution panafricaine le premier actionnaire institutionnel de la banque régionale. Au-delà du renforcement des fonds propres, ce partenariat

contribue à consolider les standards de gouvernance et la crédibilité de la BIDC. Il traduit aussi la reconnaissance de sa capacité à mobiliser des ressources importantes pour accompagner la transformation structurelle de l’Afrique de l’Ouest. « Cette révision à la hausse de la notation témoigne clairement des progrès réalisés par la BIDC dans le renforcement de ses bases financières et de ses capacités institutionnelles », a déclaré George Agyekum Donkor, président de la BIDC et de son Conseil d’administration. Selon lui, cette évolution confirme la confiance des actionnaires, des partenaires et de la communauté internationale dans l’institution. Elle démontre également, a-t-il souligné, qu’une banque régionale de développement peut conjuguer ambition, résilience et efficacité. Cette amélioration intervient dans le déploiement de la Stratégie de croissance, de résilience et d’optimisation (GRO) 2026-2030. Ce plan

quinquennal fixe plusieurs priorités : le développement des infrastructures, le financement des énergies renouvelables, le soutien à la croissance du secteur privé et le renforcement de la résilience climatique. Sur le terrain, la BIDC intensifie parallèlement ses opérations. Des projets sont notamment développés dans les infrastructures, la santé et l’énergie. La Banque estime que ces interventions contribuent à améliorer l’accès à l’électricité, à soutenir la création d’emplois et à poser les bases d’une croissance économique durable dans les pays de la sous-région. Basée à Lomé, la BIDC est l’institution de financement du développement des 15 États membres de la Cédéao. Elle finance des projets et programmes dans les infrastructures, les services sociaux de base, le développement rural, l’environnement, l’industrie et les services. Ses interventions couvrent les secteurs public et privé et prennent différentes formes : prêts à court, moyen et long terme, prises de participation, lignes de crédit, accords-cadres de refinancement et opérations d’ingénierie financière. Le relèvement de B2 à B1 ne constitue donc pas un aboutissement, mais une étape supplémentaire dans la trajectoire de la BIDC. Avec une perspective stable et des bases financières jugées plus solides, la Banque entend poursuivre son expansion, renforcer son rôle régional et se rapprocher davantage de la catégorie d’investissement. Cette dynamique renforce son attractivité auprès des bailleurs internationaux. Pour l’Afrique de l’Ouest, cette progression pourrait aussi accroître la capacité d’une institution régionale à financer, sur la durée, les grands projets nécessaires à sa transformation économique.

Edy Alley

Togo Le CNP-Togo et la Fondation Mastercard lancent 500 stages de 12 mois

Le Conseil national du patronat du Togo (CNP-Togo), avec l’appui de la Fondation Mastercard, veut renforcer l’insertion professionnelle des jeunes à travers un dispositif de stages. Baptisé « TALENT2AFRICA - Fondation Mastercard », le programme prévoit 500 contrats de stage d’une durée de 12 mois, destinés à rapprocher les jeunes du monde de l’entreprise et à répondre aux besoins du secteur privé.

Chaque bénéficiaire percevra une indemnité mensuelle de 125 000 FCFA, financée par la Fondation Mastercard. Pour les entreprises participantes, le dispositif offre la possibilité d’accueillir des profils présélectionnés pendant une année, en situation réelle, sans supporter les coûts liés au recrutement. L’objectif dépasse la simple acquisition d’une première expérience. Le programme entend favoriser une meilleure adéquation entre les compétences disponibles sur le marché et les attentes des employeurs. Placés au sein des structures d’accueil, les jeunes pourront apprendre au contact des professionnels, développer leurs aptitudes et s’adapter aux exigences de leur environnement de travail. Pour les entreprises, cette immersion constitue une période d’évaluation. Elle leur permettra d’évaluer les compétences, la productivité, le comportement professionnel et les capacités d’adaptation des stagiaires, avant d’envisager, le cas échéant, une embauche. Le mécanisme pourrait contribuer à transformer les stages en véritable vivier de compétences pour le secteur privé. Le dispositif vient compléter « Vacances actives en entreprise », une initiative de l’Agence nationale pour l’emploi (ANPE), financée

par l’État. Pour sa deuxième édition, ce programme propose aux jeunes apprenants des stages d’un mois, assortis d’une indemnité de 50 000 FCFA. Il vise les jeunes apprenants désireux d’acquérir une première expérience. La complémentarité entre les deux mécanismes doit permettre d’élargir les possibilités d’immersion professionnelle, selon les profils et les besoins des bénéficiaires. L’enjeu reste cependant de transformer ces expériences en perspectives durables d’emploi. Les deux dispositifs devraient être présentés aux entreprises le 20 août à Lomé. À travers cette rencontre, le CNP-Togo entend mobiliser des employeurs autour des opportunités offertes. Pour l’organisation patronale, la réussite de ces initiatives dépendra en grande partie de la capacité des entreprises à accueillir, encadrer et valoriser les jeunes. Au-delà du nombre de places annoncées, le programme pose la question de la transition entre formation et emploi. En offrant aux jeunes une immersion prolongée et aux entreprises un accès à des profils formés sur le terrain, TALENT2AFRICA ambitionne de rapprocher durablement l’offre de compétences de la demande du marché togolais.

E. A

Togo / Filières agroalimentaires 46 normes nationales et 31 programmes de certification

Une trentaine d’acteurs du secteur agroalimentaire participent, depuis le lundi 17 août à Lomé, à une session consacrée aux normes nationales. Portée par la Haute autorité de la qualité et de l’environnement (HAUQE), la rencontre vise à renforcer la connaissance des mécanismes de normalisation et de certification auprès des producteurs, transformateurs et opérateurs.

Au total, 46 normes nationales et 31 programmes de certification ont été élaborés depuis 2024. Les travaux concernent le soja, le maïs, le sorgho, les viandes et les volailles, prioritaires dans la stratégie nationale. Le processus a commencé par l’identification des besoins des

filières. Il s’est poursuivi avec la mise en place de comités techniques chargés d’examiner les projets de normes, avant leur validation scientifique et leur homologation par l’Agence togolaise de normalisation (ATN). « C’est un processus qui a démarré avec une première rencontre de différentes parties

prenantes pour pouvoir recueillir leurs besoins en normes », explique Ndeye Maguette Diop, experte internationale en qualité et normalisation. Les référentiels élaborés doivent permettre aux opérateurs de maîtriser les exigences sanitaires et commerciales applicables à leurs produits. Ils doivent faciliter leur accès aux marchés soumis à des standards de qualité stricts. En novembre 2025, 42 normes prioritaires avaient déjà été examinées dans les filières du

riz, du soja, de la volaille et de l’horticulture. Pour Dr Essot’na Héyou Bodjona, directeur général de l’ATN, ces normes doivent encourager les opérateurs à inscrire leurs activités dans une démarche qualité. Les référentiels tiennent compte des réalités climatiques et des caractéristiques des sols togolais. L’objectif est de renforcer la conformité des produits, leur compétitivité et leur capacité à pénétrer les marchés. Pour le Togo, où certaines filières

sont orientées vers l’exportation, l’enjeu est économique. Le soja illustre cette dynamique, avec une production estimée à plus de 260 000 tonnes durant la campagne de 2024-2025.

La session de Lomé prend fin le 20 août. Une rencontre est prévue à Kara afin d’associer les acteurs du Nord aux efforts engagés pour renforcer la qualité, la certification et la compétitivité des produits togolais.

E. A

Réformes foncières au Togo

Un engagement durable

Le secteur foncier togolais se modernise. Longtemps caractérisé par des litiges, le secteur s'assainit sous l'effet de réformes constantes. Et la dernière réforme en date est la numérisation du dépôt des plans parcellaires. Pour cerner les avancées, nous faisons un retour sur les réformes depuis l'entrée en vigueur du nouveau code foncier et domanial.

Nul n'a besoin de démontrer l'importance des réformes foncières pour s'en rendre compte. Indispensables pour sécuriser les droits de propriété, réduire les conflits liés à la terre et stimuler l'économie, les réformes foncières permettent également d'améliorer le climat des affaires. Mieux, de promouvoir le vivre-ensemble.

De façon basique, l'on désigne par réformes foncières l'ensemble des lois, des règles et des mesures prises par l'État pour modifier et améliorer la gestion, la propriété et l'accès aux terres. De ce qui précède, il ressort donc que réformer le foncier revient à harmoniser les règles, à encadrer les attributions, à lutter contre la spéculation et à moderniser l'administration. Bref, à sécuriser les droits pour réduire les conflits. Depuis 2018 et avec l'introduction du nouveau

lundi 17 août 2026, cette nouvelle procédure, qui intervient dans le cadre de la dématérialisation progressive des services fonciers, est rendue obligatoire. Cette mesure concerne principalement les usagers de la Direction du cadastre et de la conservation foncière et des enregistrements (DCCFE), ainsi que les membres de l'Ordre des géomètres du Togo (OGT). Elle fait obligation aux usagers d'envoyer les dossiers en version numérique via le Guichet unique du foncier (GUF).

À travers la réforme susmentionnée, l'OTR entend simplifier les démarches administratives liées au foncier, tout en réduisant les délais de traitement et en renforçant l'efficacité des services.

Le Togo et son engagement à réformer

Depuis une décennie et avec l'adoption du nouveau code foncier et domanial, la gestion du foncier au Togo se réinvente, avec à la clé plusieurs innovations. Longtemps miné par des conflits et des pratiques peu formelles, le secteur s'assainit. Que ce soit au niveau de la célérité des services administratifs, du code foncier ou des outils de contrôle et de sécurisation, rien n'est laissé pour

ventes, l'usurpation, la falsification des documents administratifs, l'occupation abusive des terres et la construction dans des zones inadaptées, tout s'harmonise progressivement.

Des constats qui amènent à réformer



Image illustrant une prise topographique

Avec l'urbanisation galopante, les villes togolaises font face à une pression foncière sans précédent. La croissance démographique, combinée à la forte demande en logements, engendre une compétition accrue pour l'accès à la terre. Or, pendant longtemps, cette terre urbaine a été au cœur de pratiques traditionnelles peu formalisées : ventes informelles, baux verbaux,

Faisant le diagnostic des litiges fonciers au Togo en 2017, soit un an avant l'adoption du nouveau Code foncier et domanial, Kokouvi Pius Agbétomey, ministre de la Justice et garde des Sceaux de 2015 à 2024, expliquait le phénomène par : « Les conditions d'acquisition

s'est dès lors engagé dans des réformes structurelles qui ont permis d'engranger nombre d'avancées. Ces réformes et initiatives mises en œuvre par les autorités togolaises bénéficient, quelquefois, de l'appui des partenaires au développement. Au nombre de ces

des parcelles de terrain, le dysfonctionnement dans les services compétents devant établir les documents d'urbanisme pour le titre foncier, le phénomène des gros bras usurpateurs de terrains, le dysfonctionnement dans les juridictions, et l'inexécution des décisions de justice ».

À cela, s'ajoutent l'absence d'un réel système d'information foncière, la vétusté du code foncier du pays, la juxtaposition du régime foncier coutumier et moderne, et surtout, l'absence d'une véritable organisation des institutions devant harmoniser le secteur des fonciers. En milieu rural, la perte d'autorité des chefs traditionnels en ce qui concerne le règlement des litiges fonciers constitue également un des facteurs de recrudescence des litiges fonciers. Ainsi, constate le ministre à l'époque : « Lorsqu'un litige foncier naît, on va directement vers la justice, en oubliant que des solutions en amont pourraient être trouvées au niveau des autorités traditionnelles ». Face à ces situations qui annihilent les efforts de développement, le Togo

initiatives, des mesures sont prises pour délivrer le permis de construire dans un délai d'un mois, contre plusieurs mois auparavant. Aujourd'hui, ce délai, qui s'est davantage amélioré, varie selon la catégorie du projet.

Pour la procédure susmentionnée, l'autorité pour s'assurer de la qualité des travaux à réaliser, requiert du demandeur plusieurs pièces administratives et techniques. Au nombre de ces dernières : la demande timbrée, la copie légalisée de pièce d'identité et du titre foncier, le plan parcellaire, le plan de masse indiquant l'emplacement exact du projet, les plans architecturaux et un devis estimatif et descriptif des travaux. Tenant à réduire les difficultés inhérentes à l'acquisition de terrains, l'élaboration et l'adoption du nouveau code foncier et domanial de 2018 se présentent comme l'une des réformes phares, dont découle la mutation du secteur. Parmi les déclinaisons pratiques du Code foncier figure l'obligation de conclure les baux d'habitation en milieu urbain par écrit, une rupture nette avec les habitudes



Photo illustrative prise sur internet

code foncier et domanial, les autorités togolaises n'ont de cesse d'enchaîner les réformes. C'est dans ce cadre que l'Office togolais des recettes (OTR) a décidé de digitaliser le dépôt des plans parcellaires. Depuis

compte. Ainsi, ces dernières années, l'accès à la propriété foncière se structure avec plusieurs réformes portées dans le secteur par les autorités du pays. Autrefois caractérisé par les multiples

absence de cadastre actualisé. Le résultat est la multiplication des litiges, l'insécurité des investissements et la paralysie du développement urbain.

anciennes et une avancée majeure pour sécuriser les relations locatives. Le code érige aussi la transparence et l'équité comme principes fondamentaux de la politique foncière togolaise. L'État togolais a misé, par ailleurs, sur la technologie comme levier de transformation. Dans la même logique, pour permettre l'accessibilité des informations foncières à tous, et pour réduire au maximum les litiges fonciers, la Direction des Affaires domaniales et cadastrales (DADC) a également entrepris de nouvelles réformes en son sein.

Au nombre de ces réformes, la réduction de la durée d'obtention des titres fonciers, la réduction des droits d'enregistrement, passés de 5 % à 2 %, et la réduction du coût de transfert de propriété, ramené à un taux forfaitaire de 35000 FCFA.

Cette dernière mesure prise par le gouvernement pour améliorer le climat des affaires, concerne tous les types de biens immobiliers, y compris les terrains et les constructions. Aujourd'hui, et avec ces réformes, la Direction du cadastre et de la conservation foncière (DCCF) estime à environ 4 à 8 mois, le délai

dossiers, et parvenir à un meilleur règlement des litiges fonciers, en vue d'une meilleure satisfaction des justiciables, il est également élaboré un document dénommé « le droit des litiges ». Ce document englobe un ensemble de règles et de procédures régissant le règlement des différends devant les tribunaux et autres instances compétentes pour le traitement des dossiers fonciers.

Numérisation et modernisation des services Le Guichet unique foncier (GUF), opérationnel depuis 2019, centralise toutes les démarches liées à la propriété : titres fonciers, mutations, plans cadastraux, vérification de propriété et récemment, plans parcellaires. Il constitue un point d'entrée unique, éliminant les va-et-vient interminables entre services.

Grâce au système ArcGIS, les parcelles sont géoréférencées, les plans cadastraux numérisés et les titres sécurisés contre toute tentative de fraude ou de double vente dans les milieux urbains. Autre innovation majeure : l'attribution du Numéro unique parcellaire (NUP) depuis août 2024, qui identifie chaque terrain

Vers une administration foncière de proximité
La réforme ne se cantonne pas à Lomé. La création de divisions régionales et de nouveaux conservateurs permet de rapprocher les services fonciers des populations. Les citoyens de l'intérieur du pays n'ont plus besoin de rallier la capitale pour leurs démarches. Des missions de

(Land Reform and Access Project), soutenu à hauteur de 8 millions de dollars (plus de 4 milliards de francs CFA) par l'Etat américain à travers le Millenium Challenge Corporation (MCC), a permis la reconnaissance des droits fonciers coutumiers, souvent ignorés ou précaires. Ce projet dont le financement a été récemment interrompu, cible en priorité les

au Togo, les réformes foncières conduites ces dernières années au Togo visent aussi à encourager et à stimuler les investissements et à promouvoir le développement économique. Ainsi, grâce aux réformes ambitieuses, le Togo n'a de cesse de se classer en première position des pays, réformateurs et



Des professionnels faisant des relevés topographiques

sécurisation foncière ciblées sont également conduites dans des zones stratégiques. C'est le cas du projet d'aménagement de l'aéroport de Gbatopé, où plus de 7 000 hectares ont été délimités, cartographiés et les propriétaires identifiés, évitant ainsi les tensions liées aux expropriations. Toujours dans le cadre

femmes et les paysans, leur permettant d'obtenir des titres sécurisés, ouvrant ainsi la voie à un accès au crédit et à des investissements productifs.

Des résultats déjà visibles
Les impacts des efforts du Togo dans le secteur foncier sont tangibles. Depuis 2020, le nombre de titres fonciers délivrés est passé de 4 000 à 13 000 par an, avec un objectif affiché de 15 000 titres par an à moyen terme. Conformément aux données de la DCCFE, 4 727 titres fonciers ont été créés en 2020, 6 248 en 2021, 12 485 en 2023, 13 684 en 2024 et 13 372 en 2025.

Cette dynamique positive, d'assainir le secteur foncier s'accompagne d'une confiance accrue des banques.

Autre avancée : la diminution sensible des litiges fonciers grâce à l'harmonisation géospatiale des données et à une meilleure traçabilité des transactions. Cette réforme vise à unifier et standardiser les données géographiques pour améliorer la planification, la prise de décision et la gestion des ressources du territoire.

Pourquoi sécuriser et réformer le foncier ?
Au-delà de la modernisation de la gestion des terres

d'amélioration du climat des affaires. En 2020, il a été reconnu comme le premier pays réformateur en Afrique et le troisième au monde dans le Doing Business de la Banque mondiale, avant que le classement ne soit temporairement supprimé en 2021.

Au classement B-Ready 2024 de la Banque mondiale, le Togo occupe également une position de première place dans la sous-région et quatrième au niveau continental.

Des perspectives
Si plusieurs réformes ont été conduites ces dernières années dans le cadre de la sécurisation foncière, le Togo n'est tout de même pas encore à l'abri des litiges fonciers et des difficultés inhérentes.

Pour ce faire, le pays repose ses perspectives sur une stratégie globale visant à innover, à moderniser la législation foncière, à renforcer les institutions et à améliorer la gouvernance, dans le but de réduire les conflits fonciers et d'assurer la paix sociale. L'objectif étant de stimuler, par ces réformes, les investissements et de promouvoir le développement économique du pays et partant, la cohésion sociale.

Caleb Akponou



Photo illustrative

d'obtention du titre foncier au Togo. Pour l'obtenir, il est requis des nationaux : la pièce d'identité, la preuve d'acquisition, le plan parcellaire, le certificat administratif et la réquisition d'immatriculation. Des documents spécifiques sont également applicables s'il s'agit des entreprises ou des étrangers.

Pour accroître la célérité dans le traitement des

de façon exclusive dans la base nationale. La suppression des tampons multiples et la digitalisation complète du traitement des dossiers réduisent drastiquement les délais. Là où une demande de titre foncier pouvait prendre plusieurs années, elle peut désormais être traitée en moins d'un (1) an, avec une réduction des frais, passés de 15 % à 1,5 % de la valeur du terrain.

des réformes foncières et de sa sécurisation, le gouvernement a pris en février 2026, en Conseil des ministres, le décret portant création de l'Institut géographique national.

Inclusion et reconnaissance des droits coutumiers
Les réformes engagées au Togo, placent également l'équité sociale au cœur du processus. Le projet LRAP

Remplacez les inconnus par les chiffres qui conviennent

?

+

?

=

8

+

+

?

-

?

=

6

||

13

||

8

Débat: quel sera votre réaction

Un homme découvre à une cérémonie de deuil que sa femme est présentée comme étant la veuve du défunt . L'homme est un enseignant et la femme une revendeuse. Elle voyage pour acheter des céréales, tubercules, fruits et autres pour la vente. Elle fait des jours avant de rentrer.

L'un de ses fournisseurs est devenu son amant, donc quand elle va pour faire des achats, c'est chez son amant là qu'elle passe des séjours. Elle et l'amant se sont mariés donc toute la famille de l'amant la connaît.

Un jour, un ami du mari enseignant l'a invité pour l'accompagner à un funéraille. En ce moment, la femme a déjà quitté depuis plusieurs jours pour le marché. Et c'est arrivé là qu'il a vu sa femme sur une natte entrain de vivre les cérémonies de veuvage coutumier.

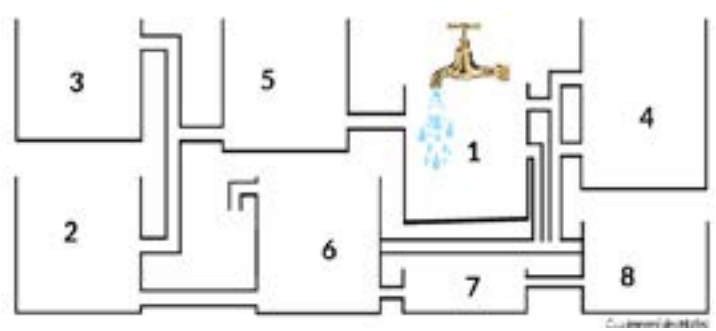
Débat

Des cambrioleurs armés sont entrés dans une maison. ils ont volé de l'argent ainsi que tous les objets de valeur qui s'y trouvaient. Après avoir terminé, ils ont donné une arme à feu au propriétaire de la maison en lui demandant de tirer sur sa femme. L'homme a pris l'arme et a hésité, en repensant à tout l'amour et aux moments inoubliables qu'ils avaient partagés ensemble durant des années. Finalement, il a rendu l'arme aux voleurs en disant qu'il ne pouvait pas tuer sa femme. Le chef des bandits a alors donné l'arme à la femme et lui a intimé de tirer sur son mari. Sans hésiter, elle a visé directement sa tête et a appuyé sur la gâchette, mais l'arme n'était pas chargée.

Les braqueurs ont repris l'arme et sont partis, laissant le couple sous le choc.

Quelle sera votre réaction à la place du mari après le départ des bandits ?

Quels sont les réservoirs qui n'auront pas d'eau?



Jeu

6
8
4

1) Combien de chiffres voyez-vous?

2) Détaillez-les

3) Donnez la somme des chiffres que vous avez trouvé

4) La somme (?) de ces chiffres donne ceci:

? × 2 + 4 ÷ 2 - ? = 2

Méditation



Quelques ambassades et consulats
■ Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70 ■ Ambassade d’Allemagne; Tél: 22 23 32 32 ■ Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40 ■ Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94 ■ Ambassade d’Egypte; Tél: 22 21 24 43 ■ Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25 ■ Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56 ■ Union Européenne; Tél: 22 53 60 00 ■ Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23 ■ Consulat de France; Tél: 22 23 46 40 ■ Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60 ■ Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30 ■ Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25 ■ Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63 ■ Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58 ■ Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35 ■ Consulat du Burkina Faso. Tel: 22 26 66 00 ■ Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31 ■ Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80 ■ Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11 ■ RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses à Lomé		
BIBLIOTHEQUES	AGENCE DE COMMUNICATION	COURRIER EXPRESS
BIBLIOTHEQUE NATIONAL: Quartier Admi Tel: 22 21 04 10 CENTRE CULTUREL LOYOLA Quartier Agoè en face Camps FIR, Tel: 90 64 80 77 INSTITU FRANÇAIS DE LOME: Quartier Administratif; Tel: 22 23 46 60 / 22 23 46 65	AG Partners: Sise à Cassablanca www.couleurafrique.com Larry Event Day (LED) Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel; Communication, Location d'espaces, Conseils, Wedding Planner et Décoration Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54 Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers	DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51 EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51) FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96 TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68 SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26
LIBRAIRIE	SUPERS MARCHES A LOME	OPERATEURS TELEPHONIQUES
GRAIN DE PENSEE: 30, bvd du 13 janvier Tel: 22 22 32 43 LIBRAIRIE BON PASTEUR: Quartier Assiganto Avenue Sylvanus Olympio Tel: 22 22 26 66 LIBRAIRIE BONNE SEMENCE: Quartier Avé Maria, Avenue du 30 Août LIBRAIRIE STAR: Quartier Béniglato, rue du lac Togo Tel: 22 22 74 83	CONCORDE: (Atikoumé; juste à côté de l'UTB RAMCO: (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche) LE CHAMPION SUPER MARCHÉ: (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43	MOOV :Tél. 22 20 13 20 TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11 TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14
ESPACES CULTURELS	FRUITS ET LEGUMES	SANTE GENERALISTES
CENTRE BRIN DE CHOCOLAT: Quartier kodjoviakopé; Tel: 22 20 06 59 / 90 04 32 86 CENTRE CULTUREL: DENYIGBAN; Quartier St Joseph, rue Anima Tel: 22 41 98 16 CENTRE CULTUREL: LOYOLA; Quartier Agoè Tel: 90 64 80 77 CENTRE ODAYE: Quartier Hédzranawoé Tel: 90 64 80 77 CENTRE ODAYE: Quartier Hédzranawoé Tel: 22 42 12 07	MARCHE ABATTOIR: (Juste en face du Super Marche Le Champion) MARCHE DE GOYI SCORE: (Juste en face du Super Marché RAMCO) PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA: (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38	DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77 CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37 CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77 CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01 CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68 HORLOGE PARLANTE; Tél: 116 CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72
MANNEQUINAT & HÔTESSE	DANSE ET COURS DE ZUMBA	OU MANGER ET DORMIR A LOME?
ALLURE MODE AGENCY; Tel: 99 22 04 62 CHALLENGE AGENCY; Tel: 92 27 91 66	AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919 COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél : 90 79 79 90 COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»; Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30 COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75 CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine); Tél : 90 15 39 87 SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra); Tél : 91 70 61 86	RESTAURANT LE TABLIER (Qtier Cacavéli, Bd de la Kara, 2è ruelle à droite après pharmacie Shalom venant de Bodjona) Tél: (00228) 91 36 23 66 / 96 96 80 80 HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30 HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé); Tél : 22 61 30 63 LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11
SALLE DE CINEMA	AVIATION	MUSCULATION ET MASSAGE
HARMONIE SIGNATURE: Résidence de la caisse Tel: 22 26 12 55 CANAL OLYMPIA: Tokoin Gbadago Tel: 98 34 83 52 CINEMA GREENFIELD; Quartier Tokoin hôpital Tel: 22 21 12 55	AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport) Tél : 22 40 04 99	Le NAUTILUS-FITNESS : HOTEL RESIDENCE « LES ANGES» Tél : 22 26 34 71 / 90 17 03 30 BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures); Tél: 90 24 10 72 GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss); Tél : 90 04 76 60 GYM FIL«O»PARC (Agoè Nyivé); Tél : 22 35 18 28 GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida); Tél : 22 71 49 70

Sénégal/Parlement

La loi sur la déclaration de patrimoine élargie adoptée

À Dakar, l'Assemblée nationale sénégalaise a adopté, le lundi 17 août, une loi imposant au président de la République, au président de l'Assemblée nationale et au Premier ministre de déclarer leur patrimoine non seulement à leur entrée en fonction, mais également à leur sortie. Une réforme présentée comme un instrument de renforcement de la probité publique, mais qui intervient dans un contexte politique particulièrement tendu.

Le texte, adopté par 133 députés sur 165, modifie le dispositif prévu par la Constitution depuis 2001. Jusqu'ici, la déclaration de patrimoine était exigée au début du mandat. Désormais, les trois plus hauts responsables de l'État devront déposer leur déclaration auprès du Conseil constitutionnel dans les trois mois suivant leur prise de fonction, puis dans les trois mois suivant la cessation de leurs fonctions.

Sur le papier, l'évolution paraît technique. Dans le contexte sénégalais actuel,

elle est éminemment politique. La réforme intervient en effet quelques mois après la rupture entre le président Bassirou Diomaye Faye et Ousmane Sonko, devenu son principal rival au sein du pouvoir issu de l'alternance de 2024. Limogé de ses fonctions de Premier ministre en mai, Sonko dirige désormais une majorité parlementaire dont les relations avec le chef de l'État se sont progressivement tendues. Les camps qui se réclamaient hier d'une même dynamique politique s'accusent désormais mutuellement de manque de transparence dans la conduite des affaires publiques.

La proposition de loi émane d'ailleurs de la majorité parlementaire conduite par Pastef. Initialement centrée sur le chef de l'État, elle a été élargie au président de l'Assemblée nationale et au Premier ministre à la suite d'un amendement gouvernemental. Une

extension qui donne au texte une portée institutionnelle plus large, tout en alimentant les interrogations sur son arrière-plan politique.

composantes du pouvoir. Présent dans l'hémicycle, le ministre de la Justice, Moussa Sarr, a appelé à replacer la réforme dans une architecture

renforçant le contrôle patrimonial à l'entrée comme à la sortie des fonctions, le Sénégal cherche à transformer une obligation déclarative en



Les députés de l'Assemblée nationale

Les fissures apparues lors du vote illustrent cette ambiguïté. Certains députés de la majorité ont annoncé leur opposition, estimant que la réforme pourrait servir d'instrument dans le bras de fer opposant désormais les différentes

institutionnelle plus vaste. Il a notamment évoqué son articulation avec une future réforme constitutionnelle, annoncée par le président Faye le 29 juin, mais dont la date reste inconnue.

Reste l'essentiel : en

véritable mécanisme de reddition des comptes. Encore faudra-t-il que cette exigence survive aux rapports de force politiques qui ont précisément accompagné son adoption.

T.M.

Zambie/Election présidentielle

Le président sortant Hakainde Hichilema reconduit

La Zambie conserve son président, mais sort de l'élection avec une démocratie plus éprouvée qu'elle ne l'était au début du scrutin. Hakainde Hichilema a été réélu pour un second mandat, le mardi 18 août, avec environ 60 % des suffrages, selon les résultats annoncés par la Commission électorale de Zambie. Son principal adversaire, Brian Mundubile, a recueilli près de 38 % des voix.

Le résultat ne constitue pas une surprise. Le chef de l'État sortant, au pouvoir depuis 2021, était donné favori après une campagne au cours de laquelle il a revendiqué les progrès accomplis sur le front économique. Mais l'ampleur de sa victoire ne suffit pas à effacer les tensions qui ont entouré le scrutin présidentiel et législatif du 13 août.

Au moment de la proclamation, cinq des 226 circonscriptions n'avaient pas encore achevé leur dépouillement. La présidente de la Commission électorale,

Mwangala Zaloumis, a toutefois estimé que les résultats encore attendus ne seraient pas susceptibles de modifier substantiellement l'issue du scrutin. Dans la capitale Lusaka, des centaines de partisans de l'United Party



Le-président-zambien-sortant-Hakainde-Hichilema

for National Development (UPND), le parti présidentiel, ont aussitôt investi les rues, vêtus de rouge, au son des chants et des célébrations.

Hichilema a, lui, adopté un ton conciliant. « À ceux qui ont préféré les idées présentées par nos adversaires, nous vous entendons », a-t-il déclaré après l'annonce de sa

victoire, promettant de continuer à travailler pour l'ensemble des Zambiens. Cette volonté d'apaisement contraste avec un processus électoral marqué par des épisodes inhabituels dans un pays longtemps présenté

comme l'une des démocraties les plus stables d'Afrique australe. Le dépouillement avait notamment été suspendu pendant plusieurs heures après des violences visant des agents électoraux et le vol de bulletins. Des observateurs, dont la mission de l'Union européenne, ont également exprimé des

préoccupations concernant les conditions de campagne et les restrictions imposées à l'opposition.

La controverse s'est prolongée après le vote. Brian Mundubile a contesté la régularité du dépouillement et évoqué de possibles falsifications de documents électoraux, sans apporter publiquement de preuves permettant d'étayer ces accusations. Son parti a parallèlement rejeté les accusations du gouvernement selon lesquelles certains de ses membres seraient liés à une milice préparant une insurrection armée. L'affaire des arrestations a davantage assombri l'après-scrutin. Onze personnes ont été interpellées, dont plusieurs figures de l'opposition, lors d'une opération policière menée dans un contexte de forte tension. Les autorités ont invoqué des impératifs de sécurité nationale ; l'opposition dénonce, elle, une instrumentalisation de l'appareil sécuritaire.

Pour Hichilema, le véritable enjeu commence désormais. Son premier mandat a été marqué par la restructuration de la dette après le défaut souverain de 2020, une amélioration des relations avec les bailleurs internationaux et une stabilisation macroéconomique. Mais ces résultats restent confrontés à une réalité sociale moins flatteuse : coût de la vie élevé, difficultés énergétiques et persistance de la pauvreté.

La deuxième présidence devra donc transformer la stabilisation en croissance plus largement ressentie. Avec l'ambition d'accroître fortement la production de cuivre, d'attirer davantage d'investissements et de créer des emplois, Hichilema dispose d'un mandat renouvelé. Mais il devra aussi restaurer la confiance politique. Car la victoire électorale est nette. La séquence démocratique, elle, l'est beaucoup moins.

T.M.

Régimes riches en AUT

Attention à l'obésité, au cancer et au diabète de type 2

Les Aliments ultra-transformés (AUT) sont présents dans davantage de produits que vous ne le pensez. Il est urgent de trouver des alternatives à ces tueurs silencieux et sournois.

Lorsque l'on achète de la glace, l'on s'attend généralement à une base délicieuse et riche en matières grasses (crèmes, lait) et à un arôme, tel que le chocolat. Mais bon nombre des variétés en vente dans les supermarchés

glace, sans les nombreux additifs. Le cacao en poudre présente l'avantage d'apporter des composés bénéfiques tels que les flavanols (un antioxydant) et la théobromine (un composé capable de réduire l'inflammation). La prochaine fois, essayez d'ajouter du beurre de cacahuète pour encore plus d'onctuosité.

Une autre méthode que vous pouvez tester consiste à

essentiels à la solidité des os. Pour gagner du temps, vous pouvez congeler une partie de la pâte.

Il est important de noter que de nombreux pains industriels, comme certains autres produits ultra-transformés, ne sont pas nécessairement mauvais pour la santé lorsqu'ils sont consommés dans le cadre d'une alimentation équilibrée. Cependant, ils représentent souvent une part importante de l'alimentation dans de nombreux pays.

Sauce tomate

Au lieu d'utiliser de la sauce tomate du commerce, vous pouvez faire revenir des oignons et de l'ail à feu moyen jusqu'à ce qu'ils soient dorés, puis ajouter de la purée de tomates (ou des tomates en conserve) et des herbes fraîches (ou séchées). Laissez ensuite mijoter 10 à 20 minutes. C'est la meilleure sauce en bocal toute prête, et cela évite le sucre ajouté souvent présent dans les sauces industrielles.

Si vous n'avez pas envie de cuisiner vous-même, sachez qu'une simple sauce tomate du commerce, composée uniquement de tomates, d'huile, de sel et d'herbes, n'est pas un aliment enrichi en protéines. En revanche, si elle contient des épaississants, des conservateurs ou du sirop de maïs à haute teneur en fructose, elle peut l'être.

« De nombreux aliments emballés sont chargés d'émulsifiants alimentaires pour prolonger leur durée de conservation », explique Benoît Chassaing, spécialiste des interactions microbiote-intestin à l'Institut Pasteur à Paris. De manière générale, moins un produit contient d'ingrédients, moins il a de chances d'être un aliment ultra-transformé.

Sauce pour sauté

Le dîner sain préféré de certaines personnes, c'est un sauté rapide. Mais, elles ont toujours trouvé bizarre de prendre des légumes et des protéines fraîchement cuits, puis de les napper d'une sauce en sachet non seulement riche en sel et en sucre, mais aussi pleine d'autres additifs douteux qu'ils n'ont particulièrement pas envie de consommer. Une sauce toute prête

dans un supermarché local contient plus de 20 ingrédients. Autant expérimenter des assaisonnements que l'on peut concocter soi-même. La combinaison gagnante est un mélange de sauce soja, de miel, d'huile de sésame et d'ail. Bien que la sauce soja soit riche en sodium, il existe des versions allégées en sel et certaines études préliminaires suggèrent des bienfaits pour la santé, comme la réduction des symptômes chez les personnes allergiques et l'amélioration de la digestion.

Une collation salée

De nombreuses chips ne sont pas intrinsèquement ultra-transformées. Les chips salées simples, par exemple, ne contiennent souvent que de l'huile, des pommes de terre et du sel.

Sarah Berry, professeure au département des sciences nutritionnelles du King's College de Londres, affirme qu'une bonne règle à suivre en matière de grignotage est de choisir des aliments qui ressemblent aux produits dont ils sont issus. Prenez par exemple les chips soufflées au fromage : elles ressemblent très peu à du maïs. « Si un produit contient

ou à la micro-onde à puissance moyenne-élevée. N'oubliez pas de couvrir. Laissez cuire jusqu'à ce que les grains cessent d'éclater, puis servez nature ou légèrement salé. Attention : les autorités sanitaires déconseillent formellement de donner du pop-corn aux enfants de moins de cinq ans, car il présente un risque d'étouffement potentiellement mortel.

Barres d'avoine

Bien que les barres protéinées et les barres de céréales abondent dans les rayons, elles ne sont pas toutes aussi saines qu'on pourrait le croire. Heureusement, il existe une solution simple : préparer sa propre version. L'avantage ? Utiliser les ingrédients qui traînent au fond de vos placards.

Pour les préparer vous-même, mélangez simplement des flocons d'avoine avec des fruits secs et des noix hachées. Pour lier le tout et ajouter une touche sucrée, vous pouvez utiliser du miel, du beurre de cacahuète ou, un ingrédient déjà conseillé : De la purée de banane. Vous pouvez les faire cuire au four pendant 18 à 20 minutes à 180°C ou



Quelques AUT à réduire considérablement, ou à éviter tout simplement (Image trouvée sur internet)

contiennent également des ingrédients que vous n'utilisez certainement pas : gomme de guar, carraghénane, lécithine de tournesol, carotènes.

Ce sont des ingrédients typiques des AUT, des produits qui ont subi une transformation plus poussée que d'habitude, souvent à l'échelle industrielle. L'on sait aujourd'hui que les régimes riches en AUT sont néfastes pour la santé. Ils ont été associés à toute une série de problèmes de santé, notamment l'obésité, le cancer et le diabète de type 2, qui peuvent tous entraîner une mort prématurée.

Et pourtant, il n'est pas facile de les éviter. Ces aliments sont très présents dans l'alimentation moderne. Ils sont généralement moins chers et plus pratiques que les alternatives plus saines, et peuvent créer une dépendance. Mais il ne s'agit pas d'une fatalité. Six astuces peuvent vous aider.

Glace

Avez-vous assez de bananes qui commencent à trop mûrir et dont la peau noircit ? Pourquoi ne pas les mixer avec du cacao en poudre non sucré, en y ajoutant de la glace ?

Cela peut paraître banal, mais le résultat est étonnamment onctueux, et cela a la consistance habituelle d'une

congeler du yaourt, puis à le mixer avec des fruits frais ou surgelés. Là encore, la préparation est plus sucrée, en y incorporant quelques-unes des bananes trop mûres. Mais vous pourriez faire cuire n'importe quel fruit que vous avez dans votre corbeille à fruits (fraises, pêches, etc.) pour ajouter une touche de fructose.

Les bagels

Ce sont de petits pains en forme d'anneau pour un déjeuner rapide. Mais comme pour beaucoup d'aliments, ceux du commerce sont souvent bourrés d'additifs et autres ingrédients indésirables, comme du sucre ajouté.

Vous pouvez essayer d'en faire vous-même avec seulement deux ingrédients simples : de la farine à levure incorporée et du yaourt. Ajoutez-y une pincée de sel, même si ce n'est pas indispensable. Alors que les bagels sont généralement pochés avant d'être cuits, pour cette recette, il faut mélanger les ingrédients dans un saladier, leur donner la forme classique d'un bagel, et simplement les cuire à la friteuse à air pendant 20 minutes à 180°C. L'on peut aussi les cuire au four.

Ces bagels maison sont délicieux et riches en calcium et en protéines,



Quelques autres AUT à réduire ou à éviter (Image trouvée sur internet)

une multitude d'additifs chimiques et des ingrédients aux noms inconnus, alors oui, je serais un peu plus prudente », ajoute-t-elle.

Bien sûr, les chips frites traditionnelles restent très riches en matières grasses et en sel. C'est pourquoi l'on doit manger du pop-corn maison. Pauvre en matières grasses et riche en fibres, il contribue à réduire les risques de maladies cardiovasculaires. Le pop-corn est également riche en polyphénols, un antioxydant reconnu pour ses bienfaits sur la digestion. Pour préparer du pop-corn, il suffit de mélanger les grains avec un peu de matière grasse (huile ou beurre), si vous le souhaitez, et de les faire chauffer à la casserole

simplement les congeler.

Les flocons d'avoine sont une céréale complète, riche en fibres et peuvent contribuer à réduire la tension artérielle et le LDL, ou "mauvais" cholestérol. Le beurre de noix et les noix hachées apportent des protéines supplémentaires. Les amandes sont un choix de prédilection : elles regorgent de bons gras mono-insaturés et de vitamine E. Une consommation régulière est associée à un risque moindre de "mauvais" cholestérol et à une meilleure santé cardiovasculaire.

Edem Dadzie
Avec Melissa Hogenboom,
correspondante santé senior à la
BBC et auteure de Breadwinners et
The Motherhood Complex

Schéma national d'aménagement du territoire

Le contenu vulgarisé auprès des acteurs des cinq régions administratives et du Grand Lomé

Du 10 au 18 août 2026, le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme a conduit une mission nationale de partage et de vulgarisation du Schéma national d'aménagement du territoire (Snat). Cette tournée a été marquée par une série de rencontres organisées dans les chefs-lieux des cinq régions administratives du Togo, à savoir Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé et Tsévié, ainsi que dans le Grand Lomé.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté des pouvoirs publics de promouvoir un développement équilibré, harmonieux et durable du territoire national. Elle vise notamment à réduire les disparités entre les régions et à l'intérieur de celles-ci, à renforcer la complémentarité entre les différents territoires et à améliorer durablement les conditions de vie des populations. La démarche s'appuie sur plusieurs années d'efforts en matière d'aménagement du territoire. En septembre 2009, le Togo s'est doté d'une Politique nationale d'aménagement du territoire (Ponat), destinée à définir les grandes orientations et les instruments nécessaires à un développement harmonieux et durable. Cette dynamique a été renforcée par l'adoption de la loi n°2016-002 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire et par l'élaboration du Schéma national d'aménagement du territoire.

Faire connaître le Snat pour mieux le mettre en œuvre

Le processus d'élaboration du Snat a permis de produire six principaux documents de référence : le rapport d'orientation méthodologique, le rapport bilan-diagnostic, le document du Snat proprement dit, le dispositif de suivi-évaluation, la stratégie de communication et l'Atlas de développement.

Validés par les différents acteurs aux niveaux national et régional et disponibles depuis leur adoption, ces documents constituent des outils essentiels pour orienter l'organisation et le développement du territoire à long terme. Cependant, leur efficacité dépend largement de leur appropriation par les acteurs concernés et de leur intégration dans la planification, la programmation et la mise en œuvre des politiques publiques. C'est dans cette perspective que

le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, à travers la direction générale de l'Aménagement du territoire, a organisé cette mission nationale. Les rencontres ont réuni les principaux acteurs territoriaux, notamment les représentants de l'État, les collectivités territoriales, la



La table d'honneur de l'atelier de vulgarisation du Snat à Lomé

société civile, le secteur privé, la chefferie traditionnelle ainsi que les partenaires techniques et financiers. L'objectif principal était de rendre les documents du Snat plus accessibles et de favoriser leur appropriation. Les participants ont ainsi été informés du contenu des différents documents, du rôle de chaque acteur dans leur mise en œuvre et des modalités permettant d'intégrer les orientations du Snat dans les politiques, programmes et projets sectoriels. Des kits contenant les documents de référence ont également été mis à leur disposition.

Un cadre pour un développement territorial harmonieux

Au cours des différentes étapes de la tournée, les représentants du ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme ont insisté sur l'importance de cette initiative. Le directeur de cabinet, Dr Komla Edoh, le secrétaire général, monsieur Meindou Lebigaza, et le directeur de l'Organisation spatiale du territoire, Dr Yéndoubé Demakou, ont notamment souligné la nécessité de favoriser l'appropriation des six livrables du Snat, validés en janvier 2024. Selon eux, la mise en œuvre effective des orientations, objectifs, programmes et projets structurants du Snat représente désormais un enjeu majeur pour assurer un développement équilibré et durable du territoire.

Ils ont également rappelé l'importance des organes régionaux et locaux d'aménagement du territoire. Les Commissions régionales du développement et de l'aménagement du territoire (Cordat) et Coldat sont appelés à jouer un rôle d'orientation,

de décision et d'approbation, tandis que les Comités régionaux du développement et de l'aménagement du territoire (CRDAT) et Comités locaux du développement et de l'aménagement du territoire (CLDAT) doivent contribuer à la réflexion technique ainsi qu'à la conception des programmes et

projets. La participation de l'ensemble de ces acteurs doit permettre de garantir une mise en œuvre inclusive, cohérente et efficace du Snat.

Une appropriation attendue par les acteurs territoriaux

Les gouverneurs ont, pour leur part, salué le Snat en tant que cadre stratégique d'orientation du développement territorial. Ils ont relevé son importance dans la réduction des déséquilibres spatiaux, le renforcement de la complémentarité entre les territoires et l'amélioration de la cohérence des interventions publiques et privées.

Ils ont invité les acteurs régionaux et communaux à s'approprier les orientations et les objectifs stratégiques du Snat et à les intégrer dans leurs politiques, stratégies et plans de développement. Les présidents des conseils régionaux ont également salué la tenue de ces rencontres et la qualité des échanges. Ils ont appelé à maintenir la mobilisation afin de garantir une meilleure prise en compte des orientations et des projets du Snat dans la planification du développement aux niveaux national, régional et local.

À travers cette campagne nationale de vulgarisation, le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme entend donc renforcer l'appropriation du Snat par les différents acteurs. L'ambition est de faire de cet outil un véritable cadre de référence pour une planification territoriale cohérente, participative, inclusive et durable, capable de contribuer à la réduction des disparités territoriales et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

La rédaction

Sécurité routière au Togo

Les chiffres du premier semestre 2026 en légère amélioration

Moins d'accidents, moins de morts, moins de blessés : les statistiques du premier semestre 2026 apportent une bouffée d'air sur le front de la sécurité routière togolaise. Entre janvier et juin, 3 191 accidents ont été recensés à travers le pays, faisant 314 morts et 4 695 blessés. Un bilan en net repli comparé à la même période de 2025, où 3 393 accidents avaient coûté la vie à 344 personnes et blessé 5 002 usagers de la route.

L'écart, bien que modeste en apparence, traduit une évolution réelle : 202 accidents évités, 30 vies épargnées et 307 blessés en moins en l'espace d'une seule année. Un progrès qui mérite d'être salué, sans pour autant occulter l'ampleur persistante du phénomène.

Car la route togolaise continue de faire des victimes. Le seul mois de juillet 2026 a compté 589 accidents supplémentaires, responsables de 59 décès et 842 blessés. Un chiffre qui rappelle que la vigilance ne peut être relâchée. Parmi les usagers les plus vulnérables, les motocyclistes paient un tribut disproportionné, tandis que la vitesse excessive reste la principale cause identifiée, à l'origine de près de 60 % des sinistres recensés.

Autre point noir bien connu des services de sécurité : la Route nationale n°1, qui demeure l'un des axes les plus dangereux du territoire, concentrant une proportion élevée d'accidents mortels.

Pour consolider cette dynamique encore fragile, les autorités misent sur deux leviers complémentaires : un renforcement des contrôles sur les axes et zones jugés les plus accidentogènes, ainsi qu'une intensification des campagnes de sensibilisation auprès des conducteurs et des piétons.

L'enjeu, désormais, dépasse la simple lecture statistique. Il s'agit de transformer cette embellie ponctuelle en tendance durable, seule garantie pour continuer à faire reculer, année après année, le nombre de vies perdues sur les routes du Togo.

La Rédaction

Bois

Les autorités togolaises resserrent la vigilance sur les transports illégaux

C'est un signal d'alerte, adressé sans détour à tous les acteurs de la filière bois. Dans une circulaire conjointe datée du 19 août 2026, le ministère des Transports, du Désenclavement et des Pistes rurales et celui de l'Environnement, des Ressources forestières, de la Protection côtière et du Changement climatique tirent la sonnette d'alarme face à la multiplication des transports illégaux de bois et de produits dérivés.

Le constat est précis : plusieurs véhicules, initialement destinés au transport de matériaux miniers ou de sédiments, seraient détournés de leur usage pour acheminer du bois sans les autorisations requises. Une pratique que les autorités entendent désormais combattre sans concession.

Le rappel juridique ne laisse place à aucune ambiguïté : le Code forestier de 2008, en ses articles 51 à 54, soumet tout transport de produits forestiers ligneux à une autorisation délivrée par les services compétents de l'administration forestière. Sans ce document, aucun chargement ne saurait légalement quitter son lieu d'origine.

La circulaire s'adresse directement aux premiers concernés : propriétaires de véhicules, chauffeurs, transporteurs, les appelant à une vigilance systématique : vérifier l'origine du bois, contrôler la validité des documents, refuser tout chargement suspect.

Une responsabilité partagée, désormais érigée en obligation. Les manquements à cette réglementation exposent les contrevenants à des sanctions lourdes : immobilisation immédiate du véhicule, saisie conservatoire des produits transportés, confiscation pure et simple du bien et du moyen de transport, sans exclure des poursuites pénales.

Pour donner de la substance à cette mise en garde, les deux ministères annoncent une intensification des opérations de contrôle sur l'ensemble du territoire, menées en coordination avec les forces de sécurité et les services chargés de la surveillance routière.

Derrière cette circulaire, un objectif clairement assumé par les autorités togolaises : freiner l'exploitation anarchique des ressources ligneuses et préserver, sur le long terme, un patrimoine forestier national déjà sous pression.

TM

#MaCarte MaLiberté

PROLONGÉE

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2026

-50%

SUR LES FRAIS
DERNIÈRE
CHANCE



**DEMANDEZ VOTRE
CARTE **OPEN** OU
CHALLENGE VIA
L'APPLICATION
MYCORIS BANK
OU EN AGENCE
INFO : 8283**

La Banque Autrement

<https://coris.bank>

